Conseil d'Ecole du 10 novembre 2011

Début de séance 18 h 05 Secrétaire de séance : Mme Portejoie

Membres présents :

* Les enseignants :

Mme SURREAU directrice de l'école Pierre Moinot, Mme ROY, Mme DAVID, Mme PERRIER, Mme DUPONT, Melles CHARRON et BARRAUD, Messieurs TEXEREAU et BAUDOIN

*Les parents d'élèves :

Mme CHENU, Mme BACONNEAU, Mme MENARD, Mme SAVARIAU, Mme CHARRUYER, Mme URBANEK, Mme PORTEJOIE et Mr SIMMONEAU

*Mr CERCLET DDEN,

*Les représentants de la municipalité

Mr FOUCHE (1er adjoint), Mme MOREAU adjointe aux affaires scolaires.

Mr NIVAU, maire de la commune est excusé.

Rappel de l'ordre du jour :

1 / Rôle et fonctionnement du Conseil d'Ecole,

2/La rentrée 2011/2012 : les effectifs, la répartition,

3/Règlement intérieur,

4/ Projet d'école : les actions prévues pour l'année 2011/2012,

5/ Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2012,

6/ Travaux et demande de mobilier,

7/ Questions diverses

1/ Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Mme SURREAU fait lecture des éléments suivants :

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres:

Le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

Les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne l'organisation des aides spécialisées. Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations. Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire. Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 48 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En ce qui concerne notre école, le compte-rendu circule dans toutes les familles et sera également consultable sur le site internet de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

2/ Rentrée 2011/2012

197 enfants inscrits à l'école, 199 comptabilisés au 10/11/2011.

Maternelle: 80

| | | <u>PS:</u> 28 | <u>MS</u> : 27 | <u>GS</u> : 25 | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| | | | | | |
| Elémentaire : 119 | | | | | |
| <u>CP:</u> 25 | CE1: 21 | CE2: 26 | CM1: 20 | CM2: 27 | |

Les effectifs 2009 et 2010 étaient respectivement de 174 et 183 élèves.

Les enfants sont répartis comme suit :

- 28 en petite section / Classe de Mme ROY
- 27 en moyenne section / Classe de Mme DAVID
- 25 en grande section / Classe de Mme PERRIER
- 25 CP / Classe de Mme SURREAU Mme TULASNE (décharge de la classe le vendredi)
- 21 CE1 / Classe de Mme DUPONT
- 26 CE2 / Classe de Melle CHARRON Mr BAUDOIN (en remplacement le jeudi)
- 23 CM1/CM2 dont 10 CM1 et 13 CM2 / Classe de Melle BARRAUD
- 24 CM1/CM2 dont 10 CM1 et 14 CM2 / Classe de Mr TEXEREAU
- 1 ATSEM est présente par classe de maternelle :

Mme MOUSSET (PS), Mme SAVARIT (MS), Mme POTHET (GS)

3/ Règlement intérieur

Après lecture, quelques modifications sont effectuées avant transmission dudit règlement aux familles.

4/ Projets d'école

Il a été mis en place à la rentrée 2008 pour une durée de 4 ans. 3 axes sont mis en avant :

Réussite des élèves, Education artistique et culturelle et Volet numérique

Actions 2011/2012

Cycle 1:

Réussite des élèves :

Correspondance USEP, Aide personnalisée : mise en place sous forme d'ateliers de langage pour les MS et GS, prévue en janvier.

Arts et culture :

Maternelle et cinéma (3 séances dans l'année / Coût 2.50 € par enfant dont une partie est prise en charge par le Conseil Général).

Spectacle de la CUMAV mi mars (PS, MSet GS): « Voyage d'un courant d'air »

Partenariat avec "Gribouilles" mise en place d'une séance mensuelle de janvier à juin. Il est prévu deux intervenants. Les contenus des animations et du spectacle restent à définir.

Participation au projet fédérateur « Les imagiers ».

Abonnement Ecole des loisirs (Maternelle 1 album/mois)

Cycle 2/3:

Réussite des élèves :

Correspondance scolaire. Contact avec une école du Burkina Faso par l'intermédiaire d'une élève de la classe de Melle BARRAUD qui s'est rendue sur les lieux avec sa famille lors des vacances de la Toussaint. Envoi de lettre avec questionnement sur les us et coutumes selon différents thèmes évoqués puis découverte en cours des réponses à son retour. En échange, les enfants de l'école de Fressines ont reçu des 'calbasses' et un jeu 'awalé' . La famille fait cadeau à la classe d'un montage vidéo/photos relatant les différents moments passés par leur fille dans la salle de classe d'une des 5 écoles de la région de Tambaga.

Collecte effectuée à l'école au profit de ces écoles (merci aux familles et à l'APE) : environ 80 kg de marchandise dont une partie sera acheminée en février par l'association "un enfant un cartable" qui en retour proposera une animation en lien.

Correspondance avec les classes de Prailles et Mougon.

Cycle 2/3 et GS:

Prix des incorruptibles (prix national) : vote en mai après lecture des livres mis à disposition dans les classes.

L'aide personnalisée a débuté le 26/9 et est axée essentiellement sur la lecture et les mathématiques. Prise en charge de 1 à 6 enfants à la pause méridienne ou le soir.

Arts et culture :

Ecole et cinéma : 3 films (1/trimestre) et sorties associées (marché, musée) afin d'optimiser le transport.

Abonnement presse: Wakou (CP et GS), Mon petit quotidien (CE1 et CE2), Mon quotidien (CM)

Cycle 3:

CUMAV : pièce de théâtre "œil pour œil"

2 classes de CM: projet fédérateur théâtre qui débute le 21/11. 6 classes participent (2 CM de Fressines, 1 Aigonnay, 1 Chey, 1 Lezay et 1 Saint Vincent La Châtre). Le projet s'articule autour de l'écriture et l'oral. Un auteur interviendra dans chaque classe une journée et demie afin d'écrire une scène. En mars, Mr BALOGE, intervenant au CCE participera à la mise en scène. La pièce sera ensuite jouée par les élèves volontaires de 6ème du collège de Celles Sur Belle.

Volet numérique :

Le site internet de l'école permet aux enfants de CM de travailler les compétences du B2I. De nouvelles rubriques sont venues enrichir le site : le conseil d'école et l'APE.

Les transports seront financés à hauteur de 1 500 €par la municipalité, 2 000 € par l'APE (qui alloueégalement la somme de 300 € pour les différents abonnements) etle solde est versé par la Coopérative Scolaire.

Autres projets

Activités kayak, voile, VTT et canoé au Lambon pour les classes de CM. 4 groupes de 12 enfants permettent à chacun d'effectuer les différentes activités durant les 8 séances programmées.

Activités aquatiques : piscine de Melle de décembre à février (10 séances) pour les GS et CP. Les élèves de CE1 et CE2 iront en juin à Celles Sur Belle (8 séances prévues à concurrence de 2/semaine).

3 nouveaux parents ont participé à la formation permettant d'obtenir l'agrément pour accompagner les enfants. Pour chaque séance 2 adultes sont nécessaires pour les classes de maternelle et 1 pour l'élémentaire en soutien de l'enseignant. Le transport est pris en charge par la communauté de communes.

<u>USEP</u>

L'école adhère à l'association USEP et peut ainsi participer aux différentes rencontres sportives pendant le temps scolaire et proposer de rejoindre l'école du sport le mercredi matin pour les GS, CP, CE1 et CE2. Plusieurs rencontres et activités sont prévues : rencontres inter classes avec Melle et Celles, le printemps des maternelles, le petit tour USEP, la journée endurance/course d'orientation, rugby. Du matériel sportif est également mis à disposition à l'école.

Chorale

5 classes élémentaires participent à une rencontre chorale (cycle 2 et 3 de Fressines, Périgné, Secondigné Sur Belle, Périgné et Vitré). 2 représentations sont prévues à l'église de Périgné (24 pour le cycle3 et 31 mai 2012 pour le cycle2). *Ping pong*

8 séances de 55 minutes prévues le lundi de fin novembre aux vacances de février à la salle des fêtes pour le cycle 3 (CE2 et CM).

Sorties de proximité

Visite de la chèvrerie de Mme SAVARIAU envisagée début mars lors des naissances, randonnées pedestres.

5/ Effectif prévisionnel 2012

21 enfants nés en 2009 annoncés et 27 CM2 sortant soit un prévisionnel de 191 enfants ; pas d'inquiétude pour la 8ème classe.

6/ Travaux et demande de mobilier

La municipalité est remerciée pour les changements effectués durant l'été soit :

Mme DAVID / lits superposés, tapisserie du coin dinette

Mme PERRIER / rideaux, changement des convecteurs

Mme DUPONT / tableau mobile

Mme BARRAUD / la fontaine située au milieu de la salle de classe a été enlevée au profit d'un lavabo, rideaux La commune a fait l'acquisition d'un vidéo projecteur qui est mis à disposition de l'école pour un usage collectif. L'écran utilisé est défectueux et l'usage du vidéo projecteur dans chaque classe en fonction des besoins des enseignants pose problème. En effet, afin de répondre à des difficultés d'installation ponctuelles au gré du besoin d'utilisation par chaque enseignant (transport de l'appareil, cablage gênant dans la salle) il est suggéré à la municipalité de placer l'appareil dans une salle disponible et permettant le visionnage et l'accueil des élèves. Pas de solution envisageable à ce jour.

Le Wifi n'étant pas actuellement en place, les membres de la commune étudient une solution.

En ce qui concerne le parc informatique, des dotations ont été effectuées par Educnet, mutuelles. Les enseignants signalent les soucis de mise en place des connexions réseau, applications sur les ordinateurs donnés récemment. La municipalité suggère de contacter l'association Fressines.net. Une réflexion s'impose sur le matériel qui sera prochainement en fin de vie.

Demandes d'aménagements : Mme DAVID /étagère, escabeau et chaise à consolider, Mme PERRIER / étagère, Mme ROY / tableau blanc, Mme DUPONT / lignes sur le tableau central.

7/ Questions diverses

- Demande de tarification de la garderie au quart d'heure : impossibilité de gérer comme tel.
- En cas de panne ou neige ne permettant pas la circulation du bus scolaire et nécessitant à l'enfant de fréquenter la garderie le paiement a été demandé aux parents. La commune n'a pas été informée du cas et précise qu'il convient d'informer celle-ci afin que la présence à la garderie ne soit pas facturée.
- Le retrait des tickets de cantine n'est pas possible en mairie. En effet, la commune répond à un système de régie et ne doit pas détenir d'argent dans ses locaux . La vente groupée lors des permanences répond à cette exigence.
- Coopérative Scolaire : association Usep école de Fressines dont les membres sont les enseignants et les enfants les adhérents. Cette association permet à l'école de détenir un compte afin de gérer les différents financements liés aux activités proposées aux enfants. Les bilans financier et moral sont disponibles à la consultation à l'école et le registre des comptes également.

L'action vente de chocolats a bien fonctionné ; livraison prévue avant les vacances de Noël.

Le calendrier de l'école est en cours d'élaboration ; un sondage concernant la réservation par chaque famille est envisagé avant impression.

La séance est levée à 20 h 35